

Inauguration de l'ascenseur à l'école élémentaire

Hurez Saint-Nicolas

Lundi 21 janvier 2019

Allocution de M. Fabien THIEME

Maire de Marly

Vice-président de Valenciennes Métropole

Monsieur l'Inspecteur,

Mme la conseillère pédagogique,

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements,

Mesdames, Messieurs les enseignants,

Chers élèves,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de

M. le Maire, Fabien THIEME. Souffrant, il ne peut

être parmi nous cet après-midi et le regrette

vivement. Il m'a cependant chargé de vous communiquer ce message de sympathie.

« C'est un honneur de vous accueillir cet après-midi à l'école élémentaire HUREZ SAINT-NICOLAS, dans le cadre de **l'inauguration de cet ascenseur destiné à faciliter les déplacements des élèves à mobilité réduite.**

Depuis 2008, en effet, la Ville de Marly travaille à l'inclusion des enfants en situation de handicap.

A ce propos, nous sommes ravis d'accueillir depuis l'année dernière, au sein même de cette école Hurez Saint-Nicolas, les élèves d'une classe d'IME et leurs enseignants, et ce chaque lundi après-midi.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous aujourd'hui.

Plus largement, la Ville travaille à **la mise en conformité de ses équipements publics, au titre du volet « Accessibilité »** de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré **l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP)** qui permet, chaque année, de réaliser un certain nombre d'aménagements des espaces et bâtiments publics, au bénéfice des personnes à mobilité réduite (PMR).

Abaissement des trottoirs, pose de bandes podotactiles, création de rampes d'accès (à l'image de celles du perron de la Mairie ou de l'Ecole municipale de Musique) - jusqu'à l'ascenseur

que nous inaugurons aujourd'hui : **le Marly de demain doit, plus que jamais, se concevoir ouvert et accessible à tous.**

L'école élémentaire Hurez Saint-Nicolas a été choisie pour accueillir cet équipement car **il s'agissait là de la seule école de Marly à ne posséder aucune classe en rez-de-chaussée.** Dès lors, l'installation d'un ascenseur en son sein apparaissait plus qu'une opportunité, une évidence.

De fait, **nous touchions du doigt les limites de l'exercice : l'intégration des enfants se heurtant aux questions matérielles d'adaptation des locaux.**

Grâce au travail conjoint des services techniques de la Ville et du pôle des Politiques éducatives, sans oublier le rôle de nos

partenaires, nous avons apporté une réponse réelle et durable à cette problématique.

Les travaux ont porté sur :

- **la création d'un ascenseur sur le pignon du bâtiment 1**, pour un montant de 75.219,48 € TTC ;
- la mise en sécurité de l'installation, au titre des Établissement recevant du public (ERP), avec **le cloisonnement et désenfumage de la cage d'escalier**, pour un montant de 28.056,71 € TTC ;
- **la remise en peinture de la cage d'escalier**, pour un montant de 14.420,40 € TTC.

Soit un montant total des travaux de 117.696,59

€ TTC, qui viennent s'ajouter aux 200.000 € de travaux réalisés dans l'établissement ces dix dernières années (remise en peinture des différentes salles de classe et locaux, remplacement des menuiseries, réfection des sols et plafonds, travaux d'élagage et d'abattage des arbres malades, etc.).

Merci encore de votre présence cet après-midi. »